

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 6 AVRIL 2023

Afférents au Comité Syndical	175
En exercice	175
Dont Collège assainissement non collectif	141
Qui ont pris part à la délibération	13

L'an deux mille vingt trois

et le six avril

A 9h00 heures, le Comité syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Monsieur Jean-Pol RICHELET, Président

Le Comité Syndical du 31 mars 2023, régulièrement convoqué par courrier du 21 mars 2023 n'ayant atteint le quorum que pour le collège Eau potable, celui-ci a été à nouveau convoqué pour le vendredi 6 avril 2023 conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales afin de délibérer sur l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour.

Date de la convocation

03 avril 2023

Nombre de Membres présents : Collège Affaires Communes : 15, Collège Assainissement non Collectif : 12, Collège Eau Potable 6.

Pouvoirs Collège Affaires Communes 1, Collège Assainissement non Collectif 1

Date d'affichage

07 avril 2023

Madame Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Objet de la Délibération

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 DU BUDGET SPANC**AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 DU BUDGET SPANC**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé ce jour le compte administratif du budget spanc (63903) pour l'exercice 2022,

Le Comité syndical décide d'affecter les résultats tels qu'indiqués dans le tableau joint à la présente délibération, soit affectation à l'excédent reporté au compte 002, pour 273 120,51 €.

VOTE :

POUR : 13
CONTRE : 00
ABSTENTIONS : 00

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

**DELIBERATION
N° 2023-10**

Le Président,

Jean-Pol RICHELETaprès dépôt en Sous
Préfecture

Le 7 avril 2023

et publication ou
notification

Le 7 avril 2023



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ANNEXE

SSE BUDGET SPANC (63903)	
<u>RESULTAT DE L'EXERCICE 2022</u>	
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	529 868,52 €
Dotation aux amortissement	3 011,89 €
TOTAL	532 880,41 €
RECETTES	578 405,02 €
Resultat de clôture exercice 2021	227 595,90 €
TOTAL	806 000,92 €
EXCEDENT	273 120,51 €
DEFICIT	
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	72 454,85 €
Déficit clôture exercice 2021	- €
TOTAL	72 454,85 €
RECETTES	57 787,21 €
Excedent clôture exercice 2021	111 976,73 €
Excédent de fonction. Capitalisé	- €
Opération d'ordre : dotation aux amortissements	3 011,89 €
TOTAL	172 775,83 €
RI 001 EXCEDENT	100 320,98 €
DEFICIT	
Restes à réaliser en dépenses	180 000,00 €
Restes à réaliser en recettes	176 200,00 €
RESULTAT DE CLOTURE	369 641,49 €
<u>AFFECTATION DU RESULTAT</u>	
RF 002 AFFECTATION DU RESULTAT	273 120,51 €
RI 1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A CAPITALISER	- €
<u>POUR INFORMATION</u>	
EXEDENT/DEFICIT D'INVESTISSEMENT AVEC RAR	96 520,98 €